

COMMUNE DE JOURGNAC  
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Délibération N°2026-23

Nombre de membres :  
En exercice :..... 15  
Présents :..... 13  
Représentés :..... 02  
Votants :..... 15  
Exprimés :..... 15  
Pour :..... 15  
Contre :..... 00  
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trente avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gaëtan Goumilloux, Maire.

**Présents :** Gaëtan GOU MILLOUX, Stéphane FAROUT, Karine NICOT, Pascal GAYOU, Hélène MAINGOUTAUD, Thierry DUR, Julien FAUCHER, Nathalie PRIEUR, Karine PAROT, Nathalie MASSOT, Clara LEROYER, Séverine COUTADEUR, Xavier HERAIL

**Absents excusés :** Jérémy CHOQUET, Laurent BLANCHER

Mme Karine PAROT est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : LISTE DES DÉPENSES À IMPUTER À L'ARTICLE 6232**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Considérant qu'il y a lieu de définir la nature des dépenses pouvant être payées à l'article 6232, sous la rubrique « Fêtes et Cérémonies »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :**

- **DÉCIDER** que les dépenses suivantes pourront être payées à l'article 6232 :

- les fournitures de denrées alimentaires, de boissons, de fleurs et tous accessoires nécessaires au déroulement des cérémonies commémoratives, inaugurations, pots organisés à l'occasion des vœux de la municipalité, de départ à la retraite, de médaille du travail, et pour les manifestations récréatives et culturelles organisées par la municipalité ;
- les prestations de service requises à l'occasion de ces manifestations ;
- les présents offerts à des personnes privées pour manifester une gratification, un hommage, la reconnaissance d'un mérite, pour un départ à la retraite, la remise d'une médaille d'honneur du travail.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an sus indiqués.  
Pour extrait certifié conforme, à Jourgnac, le 11 mai 2026.

La secrétaire,

Karine PAROT



Le Maire,

Gaëtan GOU MILLOUX